

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

05 avril 2024

-----

**CIRCULATION  
Et  
STATIONNEMENT**

**38 Rue Waldeck Rousseau**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de déménagement au 38 Rue Waldeck  
Rousseau, qui sera réalisé par **Madame Justine  
MIGLIORETTI et Mr Renaud CLERET – 38 Rue Waldeck  
Rousseau – 58200 Cosne-Cours-sur-Loire**

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### A R R E T E

**ARTICLE 01** : Le Dimanche 07 Avril 2024, **Madame Justine MIGLIORETTI et Mr Renaud CLERET** sont autorisés à stationner un véhicule avec une remorque immatriculée CB-923-VB, soit deux places de stationnement sur le domaine public, au plus près du N° 38 Rue Waldeck Rousseau, pour les besoins du déménagement.

**ARTICLE 02** : La circulation ne peut être interrompue durant le déménagement.

**ARTICLE 03** : **Madame Justine MIGLIORETTI et Mr Renaud CLERET** prendront toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons, sur le trottoir.

**ARTICLE 04** : Les droits des tiers demeureront préservés.

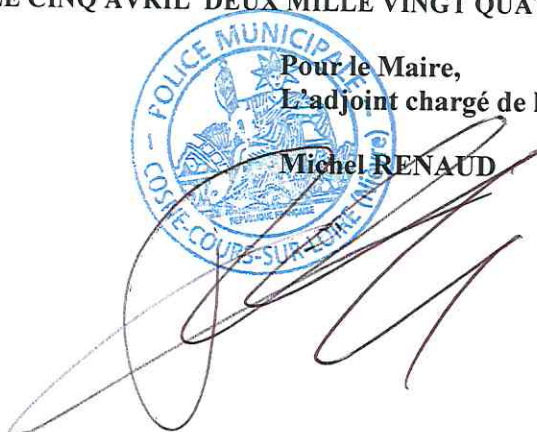
**ARTICLE 05** : Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et **Madame Justine MIGLIORETTI et Mr Renaud CLERET** devront en assurer la surveillance, pendant toute la durée du déménagement.

**ARTICLE 06** : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,  
L'adjoint chargé de la sécurité

Michel RENAUD

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Cosne-Cours-sur-Loire. The seal contains the text 'POLICE MUNICIPALE' at the top and 'COSNE-COURS-SUR-LOIRE' at the bottom. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature of Michel Renaud.